



*Liberté Egalité Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE TARN- ET- GARONNE

**Arrêté AP82-DT-ARS-2015-07-020**

**signé par**  
**PREFET DE TARN- ET- GARONNE**

**le 07 juillet 2015**

**Arrêté portant délégation de signature à**  
Madame Monique CAVALIER Directrice  
Générale de l'Agence Régionale de Santé de  
Midi Pyrénées



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE MIDI-PYRENEES

Délégation territoriale de Tarn-et-Garonne

N° 2015-

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Monique CAVALIER  
Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi Pyrénées**

Le Préfet de Tarn-et-Garonne

VU le code de la santé publique,

VU le code de la défense,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code l'environnement,

VU le code de la consommation,

VU le code du travail,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 visant à modifier certaines disposition issue de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010, notamment l'assistance au préfet de département prévue au dernier alinéa de l'article 13,

- VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la Région et l'Agence Régionale de Santé pour l'application des articles L435-1, L435-2 et L435-7 du code de la santé publique,
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M. Jean-Louis GERAUD, Préfet de Tarn-et-Garonne,
- VU le décret du 13 décembre 2012 nommant Mme Monique CAVALIER en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Midi Pyrénées,
- VU l'arrêté n° 2013 239-0009 portant délégation de signature à Mme Monique Cavalier, directrice générale de l'ARS de Midi-Pyrénées
- VU le protocole départemental relatif aux prestations réalisées pour le Préfet de Tarn-et-Garonne Garonne par l'Agence Régionale de Santé de Midi Pyrénées du 25 février 2014,
- SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Monique CAVALIER, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi Pyrénées, pour le département de Tarn-et-Garonne, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes d'instruction, et correspondances administratives relevant des domaines d'activité suivants listés au protocole départemental sus visé.

**1.1. Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat** (chapitres III et IV du titre 1<sup>er</sup>, livre II de la troisième partie du code de la santé publique).

**1.2. Protection de la santé et de l'environnement**

- Règles générales d'hygiène et mesures d'urgence,
- Eaux destinées à la consommation humaine,
- Eaux conditionnées de source ou eaux potables par traitement conditionnées,
- Eaux minérales naturelles,
- Eaux conditionnées,
- Eaux de loisirs,
- Salubrité des immeubles et risques sanitaires associés dans les bâtiments accueillant du public,
- Amiante,
- Nuisances sonores,
- Déchets d'activités de soins,
- Lutte anti vectorielle.

### **1.3. Santé publique**

- Vaccinations,
- Plomb et saturnisme infantile,
- Contrôle sanitaire aux frontières,
- Permanence des soins,
- Plan Blanc élargi,
- Afflux des patients ou de victimes où la situation sanitaire le justifie,
- Règles d'emploi de la réserve,
- Interruptions volontaires de grossesse,
- Préparations psychotropes,
- Constitution de la société d'exercice libéral de directeur et directeur adjoint de laboratoires,
- Comité régional VIH.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique CAVALIER, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Jean-Jacques MORFOISSE, Directeur général adjoint de l'Agence régionale de Santé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique CAVALIER ou de Monsieur Jean-Jacques MORFOISSE, la délégation de signature s'exercera par les personnes suivantes :

#### **Sur le secteur de la santé environnementale et de la santé publique**

- Madame Francette MEYNARD, Directrice de la Santé Publique,
- Madame Claudine FLAGEL, Responsable du Département Veille, Alerte, inspection et contrôle,
- Madame Claire BAUDINAT, Responsable du Département Santé Environnementale,
- Monsieur Jean-Marc VACHER, Responsable du Pôle Eaux,
- Monsieur Louis DI GUARDIA, Responsable du Pôle Habitat, Espaces Clos,
- Monsieur Régis CORNUT, Délégué Territorial de Tarn-et-Garonne,
- Monsieur David BILLETORTE, Délégué Territorial Adjoint de Tarn-et-Garonne,
- Madame Dominique MONTAGNAC, adjointe au responsable du Pôle de Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires à la délégation territoriale de Tarn-et-Garonne.

#### **Sur le secteur des soins psychiatriques sans consentement :**

- Madame Francette MEYNARD, Directrice de la Santé Publique,
- Madame Claudine FLAGEL, Responsable du Département Veille, Alerte, inspection et contrôle,
- Monsieur Yves MARCOVICI, Responsable du pôle soins psychiatriques sans consentement.

**Article 3 :** Sont exclues des délégations de signatures prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté : les correspondances à destination des élus parlementaires, du président du conseil départemental et les circulaires à destination de l'ensemble des maires des communes du département.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° 2014 098-0005 du 8 avril 2014 est abrogé.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Midi Pyrénées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le **07 JUL. 2015**

Le Préfet



Jean-Louis GERAUD